édifice, de grands feseurs de plan? (On rit.) Ne se conduisent ils pas à notre égard comme avec des écoliers? Pour prouver l'excellence et la popularité de leur projet, ils nous disent qu'avec cette question ils out formé un ministère fort appuyé d'une majorité de soixante-dix voix dans cette chambre, tandis que les gouvernements qui ont précédé celui ci pouvaient à peine compter sur une majorité de deux. Mais est-ce pour la raison qu'ils sont forts qu'ils se croient en droit de refuscr aux représentants du peuple le privilége d'avoir des renseignements sur des questions d'une telle importance, renseignements dont ils ne nous auraient pas privés s'ils eussent été plus faibles? (Ecoutez! écoutez!) On donne avis de motion pendant plusieurs jours dans les journaux de l'assemblée pour demander un état de ce que le Bas et le Haut-Canada auront à payer chacun sur la dette, et le ministère nous dit qu'il ne saurait donner à la chambre aucun renscignement de ce genre. Eh! quoi, serait-il possible que le gouvernement n'aurait encore rien fixé à ce sujet au point où nous en sommes de la discussion, et qu'il n'en serait encore venu à aucune détermination? Si tel était le cas. nous aurions raison de croire que les ministres ont i ris leur position en badinage et qu'ils n'ont pas rempli les devoirs de leur charge. On a dit que la question était depuis très longtemps devant le public et que, par conséquent, il était oiscux de la soumettre au vote des Je demanderai sous quelle forme cette question a été mise devant le pays? Je demanderai pourquoi la presse a déclaré de prime abord qu on no pouvait adopter une telle mesure sans la soumettre au peuple? Tout le monde sait que l'organe du ministère à Toronto, -qui est plus particulièrement encore l'organe du président du conseil,-a déclaré, dès le premier jour et comme pour sonder l'opinion, qu'il ne serait pas nécessaire d'en appeler au peuple :-mais les autres journaux étaient en train d'exprimer une opicion tout-à fait différente lorsqu'estarrivée cette fameuse circulaire du département du (Ecoutez ! écoutez !) secrétaire provincial. Chacun se rappelle l'effet magique qu'elle a produit et chacun s it aussi qu'on commença dès lors à dire que la question n'avait pas besoin d'être soumise au peuple, bien que ce dernier n'eût jamais songé qu'elle pût être votée sans cela. Je ne vois pas comment un homme qui veut échapper à l'accusation d'avoir manqué au mandat dont il est chargé, pourrait se résoudre, sans prendre l'avis de ceux qu'il représente, à changer une constitution qui met en jeu les intérêts de plusieurs millions d'individus. (Ecoutez ! écoutcz!) On refuse donc ainsi au peuple qui, lui, aura à payer pour tout ce que neus ferons, et qui fournit le revenu nécessaire au fonctionnement des affaires publiques, on lui refuse, dis-ie, d'exprimer dans le sens indiqué par la constitution son opinion sur une question qui l'intéresse à tant d'égards. On répond à cela en disant qu'il n'y a pas cu de requètes de présentées contre la confédération; mais, je le demande, où a-t-on fait de l'agitation au sujet de la mesure? Dans quelles élections de députés l'a-t-on discutée ? Le siège que j'occupe dans cette enceinte je l'ai disputé et enlevé au secrétaire provincial qui après la formation du gouvernement actuel dut se représenter devant ses électeurs ;-dans un certain sens et en autant que le cointé de North Ontario a pu exprimer son opinion. n'est-ce pas là une défaite?

L'HON. M. BROWN—Ecoutez! écoutez! M. M. C. CAMERON—Je ne veux pas dire, M. l'Orateur, que le comté se soit prononcé définitivent contre le projet.

L'Hon. M. BROWN—Ecoutez! écoutez! M. M. C. CAMERON—Car, lorsqu'il en fut question, je déclarai que je n'étais aucunement prêt à me prononcer dans un sens contraire.

L'HON. M. BROWN - Ecoutez! écoutez! M. M. C. CAMERON - J'ai dit que je devais connaître le projet auparavant que de pouvoir voter dans un sens ou dans l'autre.

L'Hon. M. BROWN—Ecoutez! écoutez! M. M. C. CAMERON—Ce qu'il y a de certain c'est que le président du conseil qui a pris la peine de se rendre dans le comté, d'y faire des discours et d'y tenir des assemblées, a déclaré que si le secrétaire provincial n'était pas iéélu le projet en recevrait un rude choc, et cependant les électeurs n'en ont pas moins juré à propos de m'élire. (Ecoutez! écoutez!)

L'Hon. M. McDOUGALL—L'hon. monsieur me permettra-t-il de l'interrompre et de lui demander s'il entend dire à la chambre qu'il ne s'est pas déclaré en faveur de la politique du gouvernement sur la question de la confédération?

M. M. C. CAMERON—Je veux dire et je le répète de nouveau que je ne me suis pas déclaré favorable à la politique du gouvernement. (Ecoutez! écoutez!)

L'Hon. M. BROWN-Oh! oh!